

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 19 juillet 2017

M. Pierre Méthé, Secrétaire par intérim de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4000-2017.

Hydro-Québec Distribution – Programme commercial de conversion à l'électricité d'équipements fonctionnant au mazout ou au propane dans les marchés commercial, institutionnel et industriel (CII).

Preuve de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).

Monsieur le Secrétaire par intérim,

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) demandent respectueusement au Tribunal la permission de pouvoir déposer leur preuve au présent dossier d'ici le 21 juillet 2017 à 12h.

Ce délai est rendu nécessaire du fait qu'un des deux analystes oeuvrant au rapport a dû s'absenter depuis dimanche et jusqu'à demain pour des raisons familiales et personnelles et est peu rejoignable ni disponible durant cette période. Nous avons initialement cru pouvoir compléter les travaux à distance et déposer notre rapport aujourd'hui mais, malgré tous nos efforts, il ne nous a pas été possible, dans ces circonstances, de compléter notre preuve et, à ce stade, nous n'avons d'autre choix que d'attendre le retour de notre analyste pour ce faire.

Nous n'avons aucune objection à ce que le délai pour loger des demandes de renseignements sur cette preuve soit similairement étendu et nous pourrions malgré tout respecter le délai déjà prévu pour y répondre.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Monsieur le Secrétaire par intérim, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique (SDÉ)* de la Régie.